

DÉPARTEMENT de L'ESSONNE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Environnement
Bureau Forêt Chasse et Milieux Naturels

Décision administrative
N° _____ * **DATE** _____
VISA _____

* numéro à indiquer sur le bilan de destruction

**Demande d'autorisation de destruction à tir
de sangliers
du 1^{er} au 31 mars 2018**

Je soussigné (nom, prénom), -----
demeurant à (adresse complète) -----
N° de téléphone : -----
Adresse mèl : -----

agissant en qualité de (1) propriétaire, exploitant agricole, délégué du propriétaire
(1) *rayez les mentions inutiles*
sur la (ou les) commune(s) de :

déclare vouloir procéder à la destruction de sangliers

Ces animaux provoquent actuellement les dégâts sur les cultures suivantes :

Cultures	Surface (ha)

Cette intervention sera organisée avec la participation des tireurs (*y compris le demandeur le cas échéant*) dont l'identité et n°du permis de chasser figurent au verso de la présente demande.

J'ai pris connaissance des modalités de destruction via la référence citée ci-dessous, disponible sur :
www.essonne.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Chasse

Référence à consulter : Arrêté préfectoral 2017 – DDT- SE – 406 du 1^{er} Juin 2017

A l'issue de la période de destruction, un bilan du nombre d'animaux détruits à tir devra obligatoirement être renvoyé à la DDT (même s'il est nul) sous peine de non attribution d'autorisation l'année suivante.

A _____, le _____
(signature)

N°	Nom et prénom	Adresse complète (ville + code postal)	N° permis de chasser
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			

 **RAPPEL : Le déléguant ne peut percevoir de rémunération pour sa délégation.**

À transmettre **accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour**,
au plus tard 5 jours ouvrables avant la date d'intervention,
à l'adresse suivante :

**Direction départementale des territoires
Service environnement/BFCMN Cité Administrative –
Boulevard de France – 91012 ÉVRY Cedex**

AVIS DE LA FICIF

Favorable

Défavorable

A , le

DÉPARTEMENT de L'ESSONNE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES

Service Environnement
Bureau Forêt Chasse et Milieux Naturels

**DESTRUCTION A TIR DES ANIMAUX
CLASSES NUISIBLES**

Campagne 2017 / 2018

B I L A N

Envoi obligatoire à la DDT d'un bilan sur le nombre d'animaux détruits à tir, à l'issue de la période de destruction autorisée

Je soussigné (nom, prénom) : -----

demeurant à (adresse complète) : -----

N° de téléphone obligatoire :-----

Espèces ayant provoqués les dégâts	Nombre d'animaux détruits	Numéro d'autorisation(s) inscrit(s) sur votre (vos) demande(s) * (en haut à droite)
CORNEILLE NOIRE		
CORBEAU FREUX		
PIE BAVARDE		
BERNACHE DU CANADA		
RENARD		
FOUINE		
LAPIN DE GARENNE		
PIGEON RAMIER		
SANGLIER		

*** Indication indispensable merci de la préciser**

BILAN A RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :

DDT SE/BFCMN
Boulevard de France
91012 ÉVRY CEDEX

A _____, le _____
(signature)

ATTENTION

L'absence de retour de bilan dans les délais, entraînera le refus d'autorisation de destruction à toute demande sollicitée l'année suivante.